

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CEP des actifs occupés en 2020 : un premier bilan prometteur

Paris, le 8 avril 2021

Le conseil en évolution professionnelle (CEP) est un service public gratuit et personnalisé, ouvert depuis 2014, à tout actif souhaitant faire le point sur sa situation professionnelle. Depuis début 2020, le CEP pour les actifs occupés (salariés et travailleurs indépendants) est délivré par 18 opérateurs régionaux désignés et financés par France compétences. L'institution dresse un premier bilan prometteur pour une année d'installation des opérateurs et de crise sanitaire.

100 937 actifs occupés ont mobilisé le CEP en 2020. C'est plus qu'en 2018 pour ces mêmes publics (*l'année de transition en 2019 n'étant pas significative*). Le constat est prometteur compte tenu du contexte d'une première année d'installation et de crise sanitaire.

Un service de qualité au cœur des territoires

90% des bénéficiaires déclarent le service utile et de qualité. Les opérateurs régionaux ont très vite maîtrisé les exigences de qualité du service rendu. Ils ont su s'impliquer dans une diversité de partenariats utiles au recours et aux parcours des personnes qu'ils accompagnent. Délais d'accès au service, adaptation de la profondeur du service selon les besoins, déploiement de la mission d'ingénierie de parcours : des axes de progrès que les opérateurs et France compétences travaillent de concert, dans le cadre d'une relation de pilotage qualifiée d'exigeante, saine et réactive par les deux parties.

Avec **666 sites et de multiples relations partenariales, le CEP est installé au cœur des territoires.** Dans le même temps, les services à distance, prévus initialement, se sont adaptés et développés rapidement face aux contraintes du confinement. La demande de service à distance est d'ailleurs restée forte, tout au long de 2020.

Le CEP, service public de proximité, gratuit et accessible à tous les salariés et indépendants est aujourd'hui bien installé. Il peut commencer à se déployer plus largement auprès des actifs pour nourrir leur capacité à choisir leur avenir professionnel. Il est prêt pour devenir un levier efficace face aux transformations du travail et aux défis de la relance.

Accéder directement au bilan en [cliquant ici](#).

Créée en 2019, par la [loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018](#), pour la liberté de choisir son avenir professionnel, France compétences est l'unique instance de gouvernance nationale de la formation professionnelle et de l'apprentissage. Elle a pour mission d'assurer le financement, la régulation et l'amélioration du système de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

Contact presse

Tél : 01 81 69 01 52 / presse@francecompetences.fr

11 rue Scribe 75009 – Paris

www.francecompetences.fr

Autorité nationale de financement et de régulation de la formation professionnelle et de l'apprentissage